

PLAN LOCAL d'URBANISME

Document arrêté

Sierentz



3. Règlement graphique

3.d. Carte des secteurs de mixité sociale (SMS)

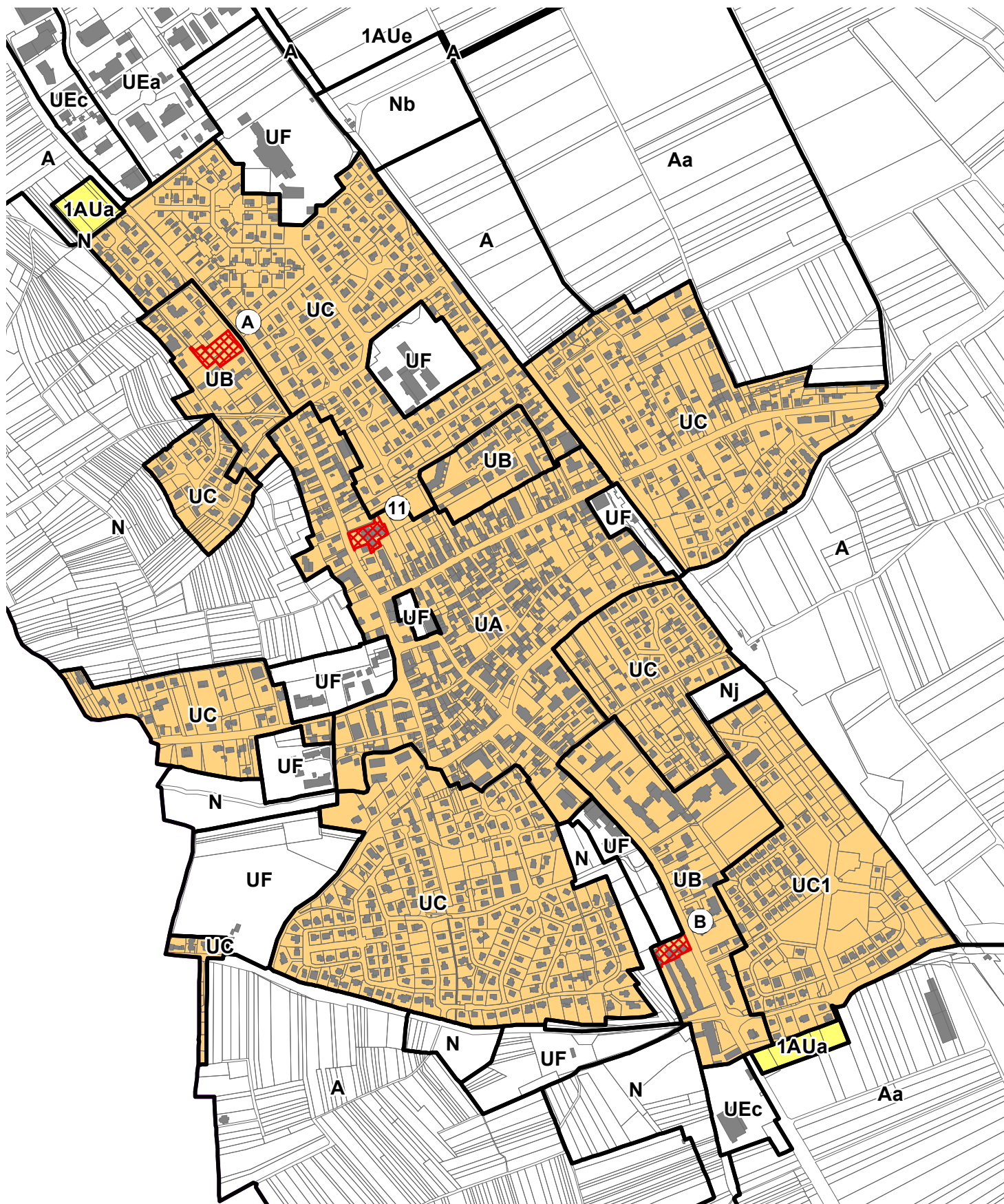
PLU arrêté

Document arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2024

Le Maire



Décembre 2024



Secteur de mixité sociale	Seuil de déclenchement des obligations de réalisation de logements locatifs sociaux	Pourcentage minimal de logements locatifs sociaux à produire
SMS1	Programme de logements supérieur ou égal à 12 logements	20% minimum
SMS2	Pour toute opération d'aménagement d'ensemble	30% minimum

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
11	Réalisation d'un parc de stationnements public et construction d'au moins 6 logements locatifs sociaux	Commune

EMPLACEMENTS RESERVES DE MIXITE SOCIALE

N°	Nature du programme
A	Construction d'au moins 30 logements locatifs sociaux
B	Réalisation de logements locatifs sociaux (100% de LLS)

